

FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE  
SESSION DU CONSEIL DE LA FLM

Genève, Suisse

13-18 juin 2013

**RÉSOLUTIONS**



FÉDÉRATION  
LUTHÉRIENNE  
MONDIALE

Une communion  
d'Églises



## **RAPPORT DU COMITÉ DES DÉSIGNATIONS AD HOC**

### ***Transfert de comité de Mme Anastasiya Poddybskaya***

#### **Le Conseil décide:**

- de ratifier la décision prise par le Bureau exécutif de transférer Mme Anastasiya Poddybskaya du Comité des finances au Comité «Mission et développement» et son sous-comité.

### ***Remplacement de Mme Anastasiya Poddybskaya au Comité des finances***

Le Comité des désignations n'a pour l'heure pas de recommandation à faire pour remplacer Mme Poddybskaya en tant que membre du Comité des finances.

### ***Élection d'un membre du Conseil en remplacement de Mme Dipti Bormon***

#### **Le Conseil décide:**

- d'élire Mme Evabithi Kisku (femme, jeune, laïque), de l'Église évangélique luthérienne du nord du Bangladesh, en tant que membre du Conseil en remplacement de Mme Dipti Bormon.

### ***Nomination de Mme Evabithi Kisku au Comité «Mission et développement»***

#### **Le Conseil décide:**

- de nommer Mme Evabithi Kisku au Comité «Mission et développement».

### ***Élection d'un membre du Conseil en remplacement de la pasteure Frauke Eiben***

#### **Le Conseil décide:**

- d'élire la pasteure Astrid Kleist (femme, ordonnée), de l'Église évangélique luthérienne de l'Allemagne du Nord, en tant que membre du Conseil en remplacement de la pasteure Frauke Eiben.

### ***Nomination de la pasteure Astrid Kleist au Comité «Mission et développement»***

#### **Le Conseil décide:**

- de nommer la pasteure Astrid Kleist au Comité «Mission et développement» et à son Sous-comité.

### ***Nomination d'un membre de la Commission luthérienne – catholique romaine sur l'unité***

#### **Le Conseil décide:**

- de nommer le pasteur Dirk Lange, de l'Église évangélique luthérienne d'Amérique, en tant que membre de la Commission luthérienne – catholique romaine sur l'unité.

### ***Remplacement de Mme Lita B. Johnson en tant que membre du Comité «Entraide mondiale»***

Sur demande du Conseil lors de sa session de 2011, l'Église évangélique luthérienne d'Amérique (ELCA) avait nommé Mme Lita B. Johnson en tant que représentante de l'ELCA au Comité «Entraide mondiale». Compte tenu du départ à la retraite de Mme Johnson, le Conseil de la FLM a été informé que l'ELCA a nommé M. Carl Stecker pour la remplacer au Comité «Entraide mondiale».

### ***Nomination de la présidente du Sous-comité de «Mission et développement»***

#### **Le Conseil décide:**

- de nommer Mme Daniëlle Dokman, de l'Église évangélique luthérienne du Suriname, en tant que présidente du Sous-comité de «Mission et développement».

### ***Nomination des membres du Comité de planification de l'Assemblée***

#### **Le Conseil décide:**

- de nommer huit membres du Comité de planification de l'Assemblée, ainsi que deux consultants.
- **Afrique:**  
Évêque Zephania KAMEETA, Église évangélique luthérienne de la République de Namibie (homme, ordonné)  
  
Mme Mami Brunah ARO SANDANIAINA, Église luthérienne malgache (femme, laïque, jeune)
- **Asie:**  
Évêque Nicolas TAI, Église évangélique luthérienne de Hong Kong (homme, ordonné)
- **Amérique latine et Caraïbes:**  
Pasteure Gloria ROJAS VARGAS, Église évangélique luthérienne du Chili (femme, ordonnée)
- **Amérique du Nord:**

Mme Mikka McCracken, Église évangélique luthérienne d'Amérique  
(femme, laïque, jeune)

- **Europe centrale orientale:**

Pasteure Agnes PÁNGYÁNSZKY, Église évangélique luthérienne de Hongrie  
(femme, ordonnée)

- **Pays nordiques:**

Pasteur Kjell NORDSTOKKE, Église de Norvège (homme, ordonné),  
président proposé

- **Europe centrale occidentale:**

Pasteur Olivier DANTINE, Église évangélique de la confession d'Augsbourg  
en Autriche (homme, ordonné)

Il a été proposé à ce stade que le Comité de planification de l'Assemblée compte  
deux consultants:

Pasteur Chandran Paul MARTIN, Église évangélique luthérienne tamoule  
(coordinateur de la planification de l'Assemblée pour le Bureau de la  
Communion, Onzième Assemblée de la FLM à Stuttgart, 2010)

Pasteur Klaus RIETH, Église évangélique luthérienne du Wurtemberg  
(Coordinateur de la planification de l'Assemblée pour l'Église hôte, Onzième  
Assemblée de la FLM à Stuttgart, 2010)

## **TRANSFERT DU PORTEFEUILLE DE LA MOBILISATION DES FONDS**

### **Le Conseil décide:**

- de transférer le portefeuille de la mobilisation des fonds du Comité permanent  
«Communication et mobilisation des fonds» au Comité des finances;
- de nommer le Comité «Comité permanent de la communication».

## **RAPPORT DU COMITE SPECIAL «LUTHER 2017: 500 ANS DE REFORME»**

### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec satisfaction du Rapport du Comité spécial «Luther  
2017: 500 ans de Réforme»;
- de prier le secrétaire général de faire en sorte que la planification à venir de  
l'anniversaire de la Réforme en 2017 s'inspire de ce rapport;
- de prier le secrétaire général de partager le rapport avec les Églises  
membres et d'encourager leur participation aux programmes de la FLM pour  
l'anniversaire de la Réforme.

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront le Rapport du Comité spécial «Luther 2017: 500 ans de Réforme» dans un courrier séparé.

## **DOUZIÈME ASSEMBLÉE DE LA FLM**

### ***Lieu de la Douzième Assemblée de la FLM***

#### **Le Conseil décide:**

- de tenir la Douzième Assemblée de la FLM à Windhoek (Namibie);
- de tenir la Douzième Assemblée de la FLM du 23 au 30 mai 2017.

### ***Mandat du Comité de planification de l'Assemblée***

#### **Le Conseil décide:**

- d'approuver le mandat du Comité de planification de l'Assemblée

## **COMITÉ «THÉOLOGIE ET RELATIONS ŒCUMÉNIQUES»**

### ***Rapport du Conseil de la Fondation de la FLM – Fonds de dotation***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec satisfaction du rapport du président du Conseil d'administration de la Fondation luthérienne pour la recherche interconfessionnelle;
- de remercier le Centre d'études œcuméniques de Strasbourg et son personnel de l'aide apportée au Bureau des relations œcuméniques de la FLM;
- d'exprimer sa satisfaction pour le soutien continu apporté aux dialogues bilatéraux par le Centre d'études œcuméniques, ainsi que pour sa contribution substantielle à ces dialogues;
- de réaffirmer le ferme attachement de la FLM aux activités de recherche œcuménique auxquelles se consacre le Centre.

### ***Rapport de la Commission luthérienne – catholique romaine: Du conflit à la Communion***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec satisfaction du rapport de la Commission luthérienne – catholique romaine sur l'unité;

- de remercier la Commission luthérienne – catholique romaine sur l'unité pour son travail, en particulier les deux coprésidents – l'évêque émérite Eero Huovinen (coprésident luthérien), de Finlande, et l'évêque Gerhard Ludwig Müller (coprésident catholique romain jusqu'en 2012), d'Allemagne –, Mme Kathryn Johnson et Mme Susan K. Wood, SCL, pour avoir établi la version finale du document, ainsi que le pasteur Theodor Dieter, du Centre d'études œcuméniques de Strasbourg (luthérien) et M. Wolfgang Thönissen, du Johann-Adam-Möhler-Institut für Ökumenik, en Allemagne (catholique romain), pour avoir traduit le document en allemand;
- de recommander le rapport aux Églises membres pour étude;

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront le rapport de la Commission luthérienne – catholique romaine, «Du conflit à la Communion» dans un courrier séparé.

### ***Politique de la FLM relative à la justice de genre***

Le Comité a recommandé des modifications de la structure et de la formulation sans changer la substance du document. Il s'agit notamment de: déplacer le fondement biblique de l'Approche méthodologique en matière de justice de genre au tout début de la Politique relative à la justice de genre, de définir clairement les niveaux de mise en œuvre, en particulier entre le Bureau de la communion et les Églises membres, et d'établir clairement la distinction entre la politique et la mise en œuvre. De plus, le Comité a suggéré plusieurs modifications rédactionnelles pour une plus grande clarté du document et a chargé le Bureau de la Communion de les incorporer au document. Toutes les recommandations faites par les comités «Mission et développement», «Défense des causes et interventions publiques» et «Entraide mondiale» ont été prises en compte et des amendements seront faits en conséquence.

### **Le Conseil décide:**

- d'adopter la Politique de la FLM relative à la justice de genre et ses recommandations (p. 1-5) en tant que cadre permettant de guider la mise en œuvre des engagements faits en termes de justice de genre à tous les niveaux de la Communion;
- de prendre acte de l'Approche méthodologique en matière de justice de genre (p. 6-23) et recommande sa mise en œuvre dans les expressions régionales et Églises membres, étant entendu que la méthodologie doit être adaptée aux contextes locaux;
- de prier le secrétaire général de faire rapport au Conseil sur l'avancée de la mise en œuvre de la Politique de la FLM relative à la justice de genre au sein de la Communion.

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront la Politique de la FLM relative à la justice de genre dans un courrier séparé.

## COMITÉ «MISSION ET DÉVELOPPEMENT»

### ***Partage des ressources au sein de la Communion d'Églises de la FLM***

Suite au rapport du CMD sur les difficultés futures pour financer les activités du DMD, en particulier les projets des Églises membres, dans la mesure où certains partenaires de financement tendent de plus en plus à soutenir les Églises membres de façon bilatérale,

#### **Le Conseil décide:**

- d'entériner la proposition visant à ce que le DMD prenne l'initiative d'étudier et d'analyser ces tendances au sein de la Communion (à l'aide d'outils tels que les enquêtes et les entretiens face-à-face), dans la perspective qu'une telle démarche débouche sur la découverte de nouveaux modèles de relation et de collaboration entre les partenaires et le DMD, en particulier dans le cadre du financement de projets.

### ***Travaux concernant le VIH et le sida à la FLM***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec satisfaction du rapport de la Campagne de lutte contre le VIH et le sida de la FLM;
- de prier les Églises membres d'étudier les orientations future recommandées dans leurs ministères de lutte contre le VIH et le sida; et
- de prier le Bureau de la Communion, par l'intermédiaire du secrétaire général, d'examiner les recommandations du document et de mettre au point des plans d'actions concrets sur la poursuite des travaux.

### ***Cadre théologique pour le développement des capacités: Augmenter ensemble la capacité de mission holistique***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte de la proposition de Cadre théologique pour le développement des capacités et de prier le Bureau de la Communion de l'utiliser comme fondement de son travail en matière de développement des capacités auprès des Églises membres.

### ***500 ans de Réforme***

#### **Le Conseil décide:**

- d'entériner le projet de l'Église évangélique luthérienne de Hongrie (production d'un film d'animation sur Luther) en tant que projet de l'ensemble de la Communion qui sera utilisé dans les Églises luthériennes du monde entier, et d'encourager toutes les Églises membres à contribuer à sa production et de l'exploiter.

## COMITÉ «ENTRAIDE MONDIALE»

Le Comité «Entraide mondiale» a pris connaissance de la grave sécheresse qui sévit en Angola et en Namibie. Dans ces deux pays, plus d'un million de personnes sont actuellement touchées par la sécheresse la plus violente enregistrée en trente ans et n'ont pas accès à une nourriture et de l'eau en quantités suffisantes. Le gouvernement namibien en a appelé à l'aide de la communauté internationale et les Églises membres de la FLM ont demandé le concours du Département d'entraide mondiale pour accroître leur capacité à venir en aide aux populations les plus vulnérables, celles qui ne parviennent pas à bénéficier des distributions de nourriture prévues par le gouvernement de la Namibie.

Cette situation extrêmement grave étant occultée par des crises bien plus grandes à l'échelle mondiale, il est à craindre qu'elle ne bénéficie pas de l'attention nécessaire. Le Comité «Entraide mondiale» souhaite donc porter cette situation que connaissent la Namibie et l'Angola à l'attention du Conseil et des Églises membres de la FLM, dans la mesure où il estime que nous avons l'obligation de faire un effort extraordinaire pour aider les Églises et les habitants de ces deux pays.

Le Comité se félicite de l'action commune prévue par les Églises de la FLM en Namibie et le Département d'entraide mondiale, ainsi que le Forum d'ACT et l'Église évangélique luthérienne d'Angola.

### **Le Conseil décide:**

- d'appeler instamment les Églises membres de la FLM à soutenir les actions communes prévues par les Églises de la FLM en Namibie et le Département d'entraide mondiale, ainsi que le Forum d'ACT et l'Église évangélique luthérienne d'Angola, par des prières et des ressources financières.

## COMITÉ DES FINANCES

### ***Rapport du Plan opérationnel du Bureau de la Communion pour 2012***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec satisfaction du Rapport du Plan opérationnel du Bureau de la communion pour 2012.

### ***Rapport du Conseil de la Fondation de la FLM – Fonds de dotation***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec satisfaction du Rapport du Conseil de la Fondation de la FLM – Fonds de dotation.

### ***Comptes consolidés de la FLM au 31 décembre 2012***

#### **Le Conseil décide:**

- de prendre acte du rapport des vérificateurs des comptes consolidés pour l'année prenant fin au 31 décembre 2012; et
- de recevoir et d'approuver les comptes consolidés, ainsi que les comptes du Secrétariat général et du Département de la planification et des opérations, du Département de théologie et de témoignage public, du Département de mission et développement, et du Département d'entraide mondiale pour l'exercice 2012.

### ***Nomination du vérificateur des comptes de la FLM pour l'exercice 2013***

#### **Le Conseil décide:**

- de nommer PriceWaterhouseCoopers comme vérificateur des comptes du Bureau de la Communion de la FLM pour l'année prenant fin au 31 décembre 2013.

### ***Budget et plan des programmes de la FLM pour 2014***

#### **Le Conseil décide:**

- d'approuver le budget de la FLM pour 2014, prévoyant des dépenses de 87 676 868 EUR, un bénéfice de 10 202 EUR et un ajustement au coût de la vie de 0,5% pour les salaires des membres du personnel à Genève et sur le terrain;
- de porter les déficits éventuels à la charge des réserves des départements intéressés;
- d'autoriser le Bureau de la Communion de la FLM à collecter des fonds pour le plan des programmes de la FLM tel que présenté dans le document du Conseil 14.1; et
- d'autoriser le Bureau exécutif à approuver les ajustements à ce budget lors de sa prochaine réunion.

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront le plan des programmes pour 2014 dans un courrier séparé.

## COMITÉ «DÉFENSE DES CAUSES ET INTERVENTIONS PUBLIQUES»

### *Accueillir l'étranger: Affirmations des chefs religieux*

#### **Le Conseil décide:**

- d'entériner le document «Accueillir l'étranger: Affirmations des chefs religieux», de recommander aux Églises membres de l'adopter et de le diffuser largement, et d'inviter instamment les Églises membres à présenter les affirmations aux conseils d'Églises et organisations interreligieuses dans leurs pays respectifs.

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront le document «Accueillir l'étranger: Affirmations des chefs religieux» dans un courrier séparé.

### *Les changements climatiques: un défi pour notre Église*

#### **Le Conseil décide:**

- de rappeler la Déclaration publique de la Dixième Assemblée en 2003 sur les États-Unis et le Protocole de Kyoto, la résolution adoptée par le Conseil de la FLM en 2008 sur les changements climatiques et la résolution adoptée par la Onzième Assemblée en 2010 sur les changements climatiques; et
- d'entériner les recommandations de la délégation de la FLM à la Conférence de Doha sur les changements climatiques organisée par l'ONU en décembre 2012, appelant la FLM et ses Églises membres à:
  - a) élaborer ou actualiser une stratégie holistique sur les changements climatiques englobant la défense de la cause, la question des émissions de carbone, la formation et la sensibilisation ainsi que l'aide humanitaire;
  - b) nouer le dialogue avec la société civile pour plaider et faire pression auprès des gouvernements en faveur d'une intensification de l'action et d'une révision à la hausse des ambitions sur l'atténuation et l'adaptation;
  - c) approfondir l'étude des changements climatiques par des réflexions théologiques dans les cadres luthérien, œcuménique et interreligieux;
  - d) s'engager à devenir neutre en carbone aux niveaux national, paroissial et individuel;
  - e) influencer la culture à adopter des modes de vie durables et lutter contre les effets négatifs des inégalités sociales et du consumérisme non viable;
  - f) continuer à participer aux processus des Nations Unies relatifs à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier à travers les réseaux œcuméniques, interreligieux et de jeunes.

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront la recommandation «Les changements climatiques: un défi pour notre Église» dans un courrier séparé.

### ***Déclaration publique sur la liberté de religion ou de croyance***

**Le Conseil adopte la résolution suivante:**

- 1) Depuis sa fondation en 1947 jusqu'à nos jours, la Fédération luthérienne mondiale soutient la liberté de religion ou de croyance et s'inquiète des outrages qui lui sont faits. La première résolution de la Première Assemblée de la FLM (Lund 1947) portait sur la défense des «sans abri, des déplacés et des réfugiés sans distinction d'origine, de langue, de nationalité ou de statut.» Elle comprenait l'appel suivant à l'intention des gouvernements et des Nations Unies:

[...] défendre par dessus tout le droit sacré des réfugiés et des minorités à mener leurs activités d'église dans leur langue maternelle et selon leur propre confession.

- 2) La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948. Un pasteur luthérien, Frederick Nolde, représentait le Conseil œcuménique des Églises lors des délibérations qui ont conduit à la Déclaration universelle. On le considère généralement comme le principal rédacteur de l'article 18:

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Cette liberté a été formulée dans deux documents fondamentaux des Nations Unies: l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (1981).

- 3) Au fil des ans, les assemblées et conseils de la FLM ont adopté diverses résolutions abordant la question des droits de la personne en général et celle de la liberté de religion en particulier. On peut notamment citer:
  - a) La Quatrième Assemblée de la FLM (Helsinki, 1963), Affirmation de principe sur la liberté de participer à des rassemblements religieux:

La Fédération luthérienne mondiale est convaincue que le droit à exercer la liberté religieuse que chaque individu tient de Dieu devrait comprendre le droit à participer à un rassemblement international d'Églises chrétiennes auquel son Église l'a désigné comme délégué.

- b) Sixième Assemblée de la FLM (Dar es Salaam, 1977), Déclaration sur les droits de la personne:

Nous affirmons qu'il est de notre devoir, en tant que chrétiens, de promouvoir, aux côtés des personnes qui ont d'autres croyances, la réalisation de la

liberté totale de pensée, de conscience et de religion; et nous insistons sur le droit de pratiquer la communauté de foi par delà les frontières nationales. Nous déclarons explicitement que la liberté de conscience comprend le droit à n'adhérer à aucune religion.

- c) Septième Assemblée de la FLM (Budapest, 1984), Déclaration sur les droits de la personne. La première observation de cette grande déclaration était la suivante:

Depuis quelques années, la communauté internationale est particulièrement préoccupée par [...] le rejet de la liberté religieuse, qu'elle soit sous forme de culte privé ou public, de témoignage ouvertement rendu à la foi, d'éducation des jeunes ou de droit de vivre selon sa propre conscience [...]

- d) Huitième Assemblée de la FLM (Curitiba, 1990). Le message de l'Assemblée contient le paragraphe suivant:

On ne peut encourager le respect des autres croyances religieuses et la tolérance à leur égard que si nous sommes disposés à écouter les craintes et les aspirations des autres et à les partager. Cela ne signifie pas que nous devons édulcorer notre propre foi mais plutôt que nous trouvons la possibilité, en étant attentifs aux convictions et à la foi des autres, d'approfondir nos propres engagements et de définir notre identité par rapport à celle des autres – et non pas contre elle.

- e) Neuvième Assemblée de la FLM (Hong Kong, 1997), Déclaration sur la liberté religieuse. L'Assemblée avait demandé aux Églises membres (et, dans le premier cas, à la communauté œcuménique):

de redoubler d'efforts et de collaborer pour promouvoir et protéger la liberté religieuse dans leur propre société et au plan international.

[...] de mettre l'accent sur la liberté religieuse dans le cadre des droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques de la personne humaine:

- par la prière et l'intercession,
- par du matériel pédagogique et par des séminaires et des manifestations publiques,
- en participant à des programmes de collaboration avec les croyants d'autres religions, et
- en intervenant auprès des autorités gouvernementales et religieuses, partout où cela est nécessaire, pour défendre les individus ou les groupes dont la liberté religieuse est bafouée ou refusée.

- f) Le Conseil de la FLM (Turku, 2000) a reçu un rapport sur «Le rôle des Églises membres de la FLM dans la promotion et la défense de la liberté religieuse.» Ce rapport indique, dans sa conclusion:

L'intolérance religieuse est une source de violence inouïe qui cause depuis toujours, et aujourd'hui encore, d'incommensurables souffrances aux êtres humains. Elle est, sous une forme ou une autre, une caractéristique de ce que vivent au quotidien beaucoup d'Églises membres de la FLM. Le droit à la liberté religieuse offre quant à lui une source de coexistence pacifique et en

assure les fondements. Il reflète en outre une forme de respect pour la dignité de chaque personne humaine, que les Églises sont attachées à promouvoir.

- g) Dixième Assemblée de la FLM (Winnipeg, 2003): le message de l'Assemblée déclare au sujet de la mission de l'Église dans les contextes multireligieux:

Avec les Conférences mondiales sur la mission de San Antonio (États-Unis) et Salvador de Bahia (Brésil), nous affirmons que «nous ne pouvons concevoir une autre voie de salut que Jésus Christ; en même temps, nous ne pouvons fixer de limites à la puissance salvatrice de Dieu.» À la lumière de cette vision, nous devons continuer à [...] affirmer la liberté religieuse [...]

- 4) Depuis 1986, les Nations Unies ont un rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de croyance. (Sa désignation était à l'origine la suivante: «rapporteur spécial sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction».) Le rapporteur spécial élabore des rapports judicieux et extrêmement utiles à l'intention du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et de l'Assemblée générale de l'ONU. Ces rapports portent sur des questions critiques concernant la liberté religieuse. Le rapporteur spécial effectue par ailleurs des visites sur le terrain et transmet aux pays concernés les inquiétudes les plus vives relatives aux violations du droit à la liberté de religion ou de croyance.
- 5) Selon les recherches actuelles<sup>1</sup> et les rapports du rapporteur spécial, «les persécutions et conflits religieux violents continuent d'augmenter tant que les pouvoirs publics ne reconnaissent pas les libertés religieuses.»<sup>2</sup> Et «quand les restrictions sociales et gouvernementales à l'égard de la religion se réduisent, les persécutions religieuses violentes se réduisent également.»<sup>3</sup> Ces affirmations se vérifient en de nombreux endroits sur la planète aujourd'hui. En Indonésie, par exemple, les autorités n'assurent pas le respect de la législation nationale garantissant la liberté de religion, ce qui a entraîné la fermeture forcée d'églises, voire leur destruction (notamment dans la Huria Kristen Batak Protestan / Église chrétienne protestante Batak) suite aux revendications de groupements extrémistes musulmans. En Iran et en Syrie, il a été rapporté que des membres du clergé chrétien sont jetés en prison et victimes d'abus. Au Pakistan, certaines personnes se servent des lois sur le blasphème pour se venger de leurs ennemis ou exploiter des personnes et des communautés vulnérables. En Tanzanie, nous constatons avec inquiétude que plusieurs lieux de culte ont été incendiés à la suite de violentes émeutes, dont une église de l'Église évangélique luthérienne de Tanzanie. Au Nigeria, nous déplorons les nombreux décès causés par la violence latente qui se manifeste sous couvert de religion, où des églises et d'autres lieux de culte sont pris pour cibles.

- 6) Le Conseil de la FLM:

---

1 Voir par exemple., Grim and Finke, *The Price of Freedom Denied: Religious Persecution and Conflict in the Twenty-First Century* (2011)

2 *Op. cit.*, p. 212.

3 *Op. cit.*, p. 210.

- 6.1 réaffirme le soutien inconditionnel de la Fédération luthérienne mondiale en faveur du droit universel de tous les individus à la liberté de pensée, de conscience et de religion;
- 6.2 appelle les Églises membres et la communauté œcuménique à redoubler d'efforts et à collaborer largement pour promouvoir et protéger la liberté religieuse dans leur propre société et au plan international, y compris la liberté de chacun de pratiquer de façon publique et privée son culte dans la forme et la langue de son choix;
- 6.3 appelle la FLM et ses Églises membres à intervenir auprès des autorités gouvernementales et religieuses, partout où cela est nécessaire, pour défendre les individus ou les groupes dont la liberté religieuse est bafouée ou refusée, y compris le droit de changer de religion et le droit de porter ou d'arborer des symboles religieux;
- 6.4 promet la collaboration et l'appui de la FLM aux mécanismes des Nations Unies qui favorisent et protègent la liberté religieuse, et notamment au rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de croyance;
- 6.5 appelle les luthériens et les fidèles des autres religions dans le monde à prier pour toutes les personnes qui souffrent du manque de liberté de religion ou de croyance.

### ***Déclaration publique sur l'Amérique centrale***

#### **Le Conseil adopte la résolution suivante:**

Le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale exprime sa profonde préoccupation au sujet de la situation de violence et de violations des droits de la personne qui se perpétue en Amérique centrale, en particulier au Honduras et au Guatemala. L'insécurité sociale dans ces pays est exceptionnelle: le taux d'homicides au Honduras est le plus fort au monde et le Guatemala figure parmi les dix pays les plus mal lotis. Ces crimes sont essentiellement associés aux gangs et à la criminalité organisée mais ils touchent l'ensemble de la population, en particulier les pauvres et les faibles.

Nous estimons qu'il est urgent d'œuvrer pour la paix et qu'il est de notre devoir en tant qu'Églises d'apporter tout notre soutien aux initiatives de paix qu'on tente de mettre en œuvre pour répondre aux cris des habitants du Guatemala et du Honduras. Ces personnes sollicitent nos prières, ainsi que nos manifestations d'amour et de solidarité.

Le Conseil de la FLM:

Appelle de ses vœux des mesures concrètes pour contribuer à ramener le calme dans la région, notamment des mesures pour faire face à une situation persistante de violations des droits de la personne et à un niveau élevé de violence. En particulier, le Conseil:

- a) réitère l'appel de la FLM en faveur de l'établissement au Honduras d'une antenne du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui seconderait le bureau existant du HCDH au Guatemala, et appelle instamment ces deux bureaux à multiplier les efforts de l'ONU pour venir à bout de l'impunité actuelle des personnes qui commettent des meurtres et qui s'en prennent aux défenseurs des droits de la personne;
- b) rend grâces aux processus de paix qui ont débuté au Honduras et au Salvador entre les gangs et les autorités de l'État, avec la participation non négligeable des Églises et de la société civile. Nous appelons la communauté

internationale à redoubler d'efforts pour appuyer ces processus, dans le but d'établir solidement une paix durable qui profiterait à tous les citoyens;

- c) se félicite de la visite prochaine du secrétaire général de la FLM en Amérique centrale en octobre, avec l'espoir qu'il puisse transmettre aux différents gouvernements les préoccupations de la Communion concernant les violations des droits de la personne et les appeler instamment à prendre sans tarder des mesures permettant de mettre fin à la violence.
- d) Au nom de la Communion, nous adressons nos prières aux Églises et aux habitants de l'Amérique centrale et leur faisons part de notre solidarité. Puissent-ils continuer à faire preuve de courage dans leur lutte sans relâche pour la paix et pour la défense des droits fondamentaux des faibles et des plus vulnérables au sein de la société.

## ***Résolution sur la Syrie***

### **Le Conseil adopte la résolution suivante:**

L'apôtre Paul a enseigné que si un membre du corps souffre, tous les membres partagent sa souffrance, et si un membre est glorifié, tous les membres partagent sa joie. Alors que le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale est réuni à Genève (Suisse) du 15 au 18 juin 2013, la population de la Syrie est une nouvelle fois présente dans nos pensées et nos prières.

Nous déplorons la souffrance que subit le peuple syrien. Selon de récentes estimations, le nombre de personnes tuées au cours des deux dernières années de combats se monte à 93 000. Ce chiffre effroyable comprend plus de 1 300 enfants de moins de 10 ans. La tragédie de cette violence n'a d'équivalent que la catastrophe humanitaire qui affecte la vie de tous les Syriens. 1,5 million de réfugiés ont fui le pays tandis que 4,5 millions de personnes ont été déplacées.

En tant que communion mondiale d'Églises, nous déplorons le fait que la religion soit aussi utilisée comme arme pour perpétuer le conflit en Syrie. Nous rejetons la violence perpétrée au nom de Dieu et appelons toutes les parties aux combats à en faire de même.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort de nos sœurs et frères chrétiens de toutes les traditions sur cette terre où les disciples de Jésus furent pour la première fois appelés des chrétiens. Par ailleurs, nous tenons compte de leurs revendications selon lesquelles ils font partie du tissu de l'histoire et de la société syrienne, avec la volonté de vivre en paix avec tous leurs voisins. La riche mosaïque religieuse et ethnique que constitue la Syrie depuis des siècles risque d'être irrémédiablement détruite. Nous constatons déjà que le conflit s'est propagé à des pays voisins, exportant la misère à d'autres populations civiles.

Le Conseil de la FLM rappelle sa résolution de 2012 sur la Syrie et:

- 1) continue d'appeler, aux côtés des Nations Unies, à la fin de la violence et de toutes les formes d'abus des droits de la personne;
- 2) réitère son appel lancé à toutes les parties à protéger de toute urgence l'ensemble des populations syriennes et à prendre des mesures pour atténuer la violence au lieu de l'attiser;

- 3) exhorte toutes les parties extérieures à s'abstenir de fournir des combattants et des armes;
- 4) demande au gouvernement syrien et aux forces d'opposition d'autoriser immédiatement l'accès de l'aide humanitaire internationale à toutes les personnes qui en ont besoin du fait de l'accroissement de la violence;
- 5) appelle expressément, aux côtés des Églises membres de la FLM et du Conseil œcuménique des Églises, à ce que les deux évêques orthodoxes enlevés près d'Alep en avril de cette année, ainsi que les prêtres également enlevés, soient libérés et puissent rentrer chez eux sains et saufs;
- 6) prie instamment la communauté internationale d'offrir une aide généreuse aux personnes déplacées et aux réfugiés fuyant le conflit syrien;
- 7) assure de son appui tous ceux qui recherchent le dialogue au lieu de continuer la lutte, pour le bien de toute la population syrienne et pour celui de ses voisins; et
- 8) continue d'exprimer sa solidarité avec les Églises chrétiennes du Moyen-Orient et beaucoup de leurs voisines alors qu'elles s'efforcent de favoriser le développement de sociétés civiles modernes qui respectent les droits humains, y compris les droits des femmes, la liberté de parole et d'expression, la liberté de religion, ainsi que les droits de toutes les minorités religieuses et ethniques.

### ***Résolution sur la présence et le témoignage des chrétiens au Moyen-Orient***

#### **Le Conseil adopte la résolution suivante:**

Les récents événements qu'a connus la région suscitent une crise existentielle parmi les chrétiens arabes et moyen-orientaux. Certaines communautés chrétiennes ignorent si elles pourront rester dans les zones géographiques que leur peuple habite depuis l'aube du christianisme.

Nous reconnaissons que les chrétiens arabes et du Moyen-Orient se sentent souvent incompris, voire abandonnés par leurs sœurs et frères autour du monde.

Bien qu'ils soient moins nombreux que leurs voisins, les chrétiens apportent aux pays et sociétés dans lesquelles ils vivent une contribution qui n'est pas moins importante. Ils font au contraire partie du tissu de ces sociétés. Nous tenons particulièrement compte du fait que de nombreux musulmans ont les mêmes perspectives et les mêmes préoccupations que nos frères et sœurs chrétiens.

Les chrétiens arabes et du Moyen-Orient mettent en garde contre l'islamophobie de l'Occident, qui méprise tout simplement la culture arabe et islamique. Les chrétiens de cette région considèrent leurs voisins musulmans comme des enfants de Dieu, à l'instar d'eux-mêmes, et réprouvent donc toute conception du monde musulman qui se bornerait à séparer les musulmans des chrétiens comme s'ils ne cohabitaient pas.

En cette période de troubles et de changements, nous nous engageons à accompagner nos sœurs et frères chrétiens arabes et moyen-orientaux. Nous écouterons avec attention leurs besoins, tout en célébrant avec eux le patrimoine de leur présence autochtone sur leurs terres ainsi que la mission qui leur a été confiée de donner la vie en abondance pour eux-mêmes et pour tous leurs prochains.

Nous sommes impressionnés par l'engagement déclaré des Églises arabes et moyen-orientales de développer le travail auprès des jeunes et des femmes afin de pouvoir mobiliser l'ensemble des ressources au sein de leurs communautés.

Nous nous déclarons solidaires du travail et du témoignage du Conseil des Églises du Moyen-Orient, qui constitue un organisme œcuménique clé en ces temps difficiles.

Le Conseil de la FLM:

- 1) affirme, aux côtés du Conseil œcuménique des Églises et du Conseil des Églises du Moyen-Orient, la détermination que manifestent depuis longtemps les chrétiens et chrétiennes du Moyen-Orient d'être reconnus comme faisant partie intégrante de leurs sociétés et se joint à eux pour maintenir cette tradition;
- 2) soutient dans leur volonté les chrétiens et chrétiennes de la région qui souhaitent demeurer dans leur pays avec leur peuple;
- 3) encourage nos sœurs et frères chrétiens qui œuvrent pour la paix en prenant pour fondement la justice dans leurs pays respectifs;
- 4) rend grâce au ministère luthérien et au travail mené au Moyen-Orient par l'intermédiaire de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie et de Terre Sainte et de la Fédération luthérienne mondiale, qui ont permis d'assurer une continuité de la présence chrétienne au Moyen-Orient, dans la mission holistique et dans la diaconie.

### ***Résolution sur le soutien à la justice de genre de la FLM: 58<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU***

**Le Conseil décide:**

- d'encourager le Bureau de la Communion de la FLM à mettre en place par anticipation un processus visant à encourager les Églises membres et les agences à se préparer, participer et intervenir à la 58<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, qui se déroulera prochainement sur le thème suivant: «Les difficultés rencontrées et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles».

### ***Résolution sur le chômage des jeunes***

**Le Conseil adopte la résolution suivante:**

Le Conseil de la FLM appelle les Églises membres à:

- sensibiliser à la question du chômage des jeunes, à prier et à réfléchir aux moyens d'aider les jeunes sans emploi;
- prier instamment les pouvoirs publics de leurs pays de promouvoir des politiques macroéconomiques et des incitations fiscales qui soient justes et favorisent l'emploi des jeunes; et
- prier instamment les secteurs public et privé, ainsi que les syndicats, d'assumer la responsabilité conjointe d'améliorer l'emploi des jeunes.

### ***Résolution sur la crise financière mondiale***

#### **Le Conseil adopte la résolution suivante:**

La déclaration de São Paulo intitulée «La transformation de la finance internationale pour l'économie de la vie»<sup>4</sup> a été adoptée le 5 octobre 2012 lors d'une réunion organisée en réponse aux décennies de travaux sur les questions de justice économique, sociale et écologique, dans un esprit de continuité de ces travaux, auxquels la Communion mondiale d'Églises réformées, le Conseil œcuménique des Églises, le Conseil de la mission mondiale et la Fédération luthérienne mondiale ont contribué.

Le Conseil de la FLM recommande aux Églises membres d'étudier et de promouvoir activement la déclaration de São Paulo et encourage le Bureau de la Communion à continuer d'en assurer le suivi.

**N.B.:** Les Églises membres et les comités nationaux recevront la déclaration de São Paulo, «La transformation de la finance internationale pour l'économie de la vie», dans un courrier séparé.

## **COMITÉ PERMANENT «CONSTITUTION ET QUESTIONS D'ADHÉSION»**

### ***Statuts de la Fondation de la FLM***

#### **Le Conseil décide:**

- d'approuver l'amendement à l'article 5.3 des Statuts de la Fondation de la FLM, par lequel la désignation «directeur (directrice) des finances et de l'administration» est remplacée par «responsable des finances».

### ***Mandat du Bureau exécutif de la FLM***

#### **Le Conseil décide:**

- d'amender le mandat du Bureau exécutif de la FLM en adoptant le texte contenu dans le document 9.3.

---

<sup>4</sup> <http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/wcc-programmes/public-witness-addressing-power-affirming-peace/poverty-wealth-and-ecology/finance-speculation-debt/sao-paulo-statement-international-financial-transformation-for-the-economy-of-life>

***Église évangélique luthérienne d'Estonie à l'extérieur et Église évangélique luthérienne d'Estonie***

**Le Conseil décide:**

- de prendre acte avec joie de l'intégration de l'Église évangélique luthérienne d'Estonie à l'extérieur au sein de l'Église évangélique luthérienne d'Estonie et de conférer à cette dernière le statut de membre fondateur de la Fédération luthérienne mondiale.

***Église protestante unie de France***

**Le Conseil décide:**

- d'accueillir avec joie l'Église protestante unie de France en tant que membre de la Fédération luthérienne mondiale.

**COMITÉ PERMANENT DE LA COMMUNICATION**

Aucune résolution n'a été proposée.

**LIEU DE LA RÉUNION DU CONSEIL EN 2014**

**Le Conseil décide:**

- de tenir sa prochaine session du 12 au 17 juin 2014 à Medan (Indonésie).

oOo